

M.
Honoré
Robichau
&
Marguerite
Dousset
35

ron de cette Paroisse d'une part & entre Marguerite dousset fille majeure de Charles Dousset & de Felicité Muice aussi de cette Paroisse d'autre part Sans qu'il se soit rencontré aucun obstacle empêche- ment ou opposition quelleconque Je Pretre soussigné ai reçu le mutuel consentement de Mariage desdites parties avec le consentement de ^{leur} Parens respectifs Laine infirmes & leur éloignement ne leur ayant pas permis de se rendre à l'église ont été presens Benoni d'Entremont maitre de la fille, Charles dousset fils son frere, Pierre Robichau frere de l'époux Joseph Amirault Joseph Babin Sacristain Louis Bourque élève du Pretre & plusieurs autres personnes de la Paroisse parens & amis des époux

Benoni Dentremont

Louis Quentin Bourque

Sigogne

M.
Luc Miuce
&
Marguerite
LeBlanc
36

Le vingt trois Novembre mil huit cents douze apres trois publications de Bans de Mariage faites au Prone de la Messe Paroissiale les deux dimanches precedens savoir le 15 & le 22 dudit mois de Novembre (la necessité d'ailleurs obligeant à la dispense du 3^e Ban) entre Luc Miuce fils majeur de Louis Miuce l'ancien & d'anne Corporon de cette Paroisse d'une part & entre Marguerite le Blanc fille mineure d'Honoré le Blanc & de Judith Miuce aussi de cette Paroisse d'autre part Sans qu'il se soit rencontré aucun obstacle, opposition ou empêchement quelconque excepté celui de consanguinité au quatrième degré pur dont dispense est accordée auxdites parties par les superieurs legitimes. Je Pretre soussigné ai reçu le mutuel consentement de Mariage desdites parties & leur ai ensuite donné la Benediction nuptiale selon les rites & ceremonies de l'église Catholique prescrites dans le rituel de Quebec avec le consentement des Parens respectifs des époux, ont été presens Honoré LeBlanc pere de l'épouse Joseph Babinsacristain, Louis Bourque élève Du Pretre l'écuyer D'Entremont & plusieurs autres personnes parens & amis des époux

Benoni Dentremont

Louis Q. Bourque

Sigogne

M
Michel
Surete
&
veronique
Boudreau

Le vingt trois Novembre l'an mil huit cents douze apres deux publications de Bans de Mariage faites au Prone de la Messe Paroissiale par deux Dimanches de suite savoir le 15 & le 22 du present mois de Novembre (la necessité d'ailleurs obligeant à la dispense du 3^e Ban) entre Michel Surete fils majeur de Charles Baromé Surete & de Marie Babin de cette Paroisse d'une part & entre Veronique Boudreau fille majeure de Michel Boudreau